

Donnez des papiers à votre **poulain** pour...

- Valoriser ses origines
- Certifier son identité
- Limiter la fraude et le vol
- Assurer la traçabilité et le suivi sanitaire
- Etre en conformité avec la réglementation

Que faire en résumé ?



Identifier un poulain consiste à relever ses marques naturelles, lui implanter un transpondeur électronique afin de l'immatriculer dans le fichier central des équidés SIRE et éditer son document d'identification et une carte d'immatriculation désignant son propriétaire.

1 A la naissance

Déclaration de naissance au SIRE

A faire dans les 15 jours qui suivent la naissance

2 Avant sevrage

Identification sous la mère

A faire avant sevrage et avant le 31 décembre

Respectez le délai d'envoi de la déclaration de naissance :

15 jours après la naissance. Le non respect des délais entraîne des majorations de retard.

Déclarez vos naissances sur **internet** ! C'est simple, pratique et économique !

Éliminez les risques d'erreur, gagnez du temps et de l'argent !

- **Pratique** : laissez-vous guider... le service vérifie les informations saisies.
- **Rapide** : effectuez vos déclarations à domicile.
- **Simple** : suivez en quelques clics l'avancement de votre dossier.
- **Economique** : bénéficiez d'une réduction de 5 à 10 €.

Retrouvez ce service à partir de votre espace personnalisé.



Une fois votre déclaration de naissance établie, consultez l'avancée de votre dossier sur internet dans votre espace personnalisé.



Une question ?

Contactez le SIRE

- Des réponses personnalisées par mail : info@haras-nationaux.ifce.fr
- ou sur notre site internet www.haras-nationaux.fr

ou appelez le **0811 90 21 31**

du lundi au vendredi de 9h à 17h (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

 **les Haras nationaux**

Institut français du cheval et de l'équitation

2012

Donnez des papiers **SIRE** à votre poulain



Origine | Identité | Traçabilité

 **les Haras nationaux**

Institut français du cheval et de l'équitation

www.haras-nationaux.fr

ÉTAPE 1 Déclarez sa naissance

dans les 15 jours qui suivent la naissance

Pour obtenir les papiers de votre poulain, déclarez sa naissance auprès du SIRE.

Par Internet : démarche et paiement en ligne (tarif réduit). Choisissez la carte d'immatriculation web et bénéficiez d'une réduction supplémentaire.

Par courrier : Remplissez le formulaire de déclaration de naissance fourni par l'éta lonnier et renvoyez-le au SIRE accompagné d'un chèque.

1. Choisissez l'identificateur en cochant la case sur le formulaire : agent Ifce ou vétérinaire habilité.

2. Choisissez le niveau d'identification

- **Loisir :** loisir sans compétitions officielles et production de viande.
- **Performance :** déplacements à l'étranger, compétitions officielles, courses, exportation.

3. Calculez le montant à régler

Pensez à intégrer selon les races, le prix du contrôle de filiation, du typage ADN, du prélèvement livret, du suivi sanitaire et de l'utilisation d'un affixe d'élevage déposé si nécessaire.

Choisissez son nom

Les règles de nomination des poulains varient en fonction de leur race (consultez le règlement de stud-book).

Le nom du poulain doit comporter 21 caractères maximum (sauf PS et AQPS). Écrivez lisiblement en majuscules d'imprimerie, utilisez une case par lettre, espace ou apostrophe. Pas d'accent, tréma, cédille, trait d'union, initiales ou chiffres. Ne sont pas autorisés : les noms pouvant prêter à confusion, grossiers ou injurieux, les personnalités ou marques commerciales (sauf autorisation écrite).

ÉTAPE 2 Faites-le identifier

avant sevrage et avant le 31 décembre

Cette étape comprend 2 actes de terrain :

- le relevé de signalement
- la pose du transporteur

Ces étapes sont effectuées par un identificateur habilité à qui vous devez remettre l'attestation de saillie de votre jument :

- **Agent Ifce :** si vous avez précisé votre choix à la déclaration de naissance, vous recevrez la visite d'un agent. Si non, contactez l'IFCE directement.

- **Vétérinaire :** à contacter par vos soins.

Cette étape s'accompagne si nécessaire d'un prélèvement sanguin sur le poulain et éventuellement sur sa mère pour établir le contrôle de filiation.



Vous recevrez ensuite le document d'identification et la carte d'immatriculation de votre poulain.



Contrôle de filiation

Le contrôle de la filiation est obligatoire pour :

- les produits de race : pur sang, AQPS, trotteur français, arabe, anglo-arabe, lustitanien, barbe, arabe barbe, akhal téké, creme, connemara, cob normand, baudet du poitou, femelles âne de provence.
- tous les produits issus d'insémination artificielle. (Sauf traits et ânes).
- les selles et poneys inscriptibles a un stud-book (sauf Quarter-horse), issus de saillies étrangères.
- les produits issus de transfert d'embryon.
- les origines constatées issues de la monte libre.

Procédure spécifique pour les PRE, Hannovriens, Quarter Horse et les Appaloosa (renseignez-vous auprès du stud-book de la race).

Le contrôle de filiation nécessite que les parents soient typés ADN. Pour savoir si un cheval est déjà typé, tapez son nom dans le moteur de recherche de notre site Internet, catégorie "Chevaux et poulains".



Cas particuliers

ORIGINE CONSTATEE MONTE LIBRE

Si vous souhaitez que votre produit issu de saillie non déclarée et/ou d'éta lon non approuvé ait des origines certifiées et puisse accéder aux épreuves officielles fédérales.

La déclaration comprend 2 étapes : déclaration de naissance et identification du poulain sous la mère.

Particularités :

- Un formulaire spécifique de déclaration de naissance disponible sur demande au SIRE.
- un contrôle de filiation systématique.

ORIGINE NON CONSTATEE

Contactez un identificateur habilité pour réaliser un relevé de signalement et la pose du transporteur.

Pensez à remplir et signer la déclaration sur l'honneur de propriété au dos du formulaire.

Tarifs

Consultez tous les tarifs sur notre site internet www.haras-nationaux.fr rubrique Démarches SIRE ou utilisez notre outil de calcul du tarif des papiers d'un poulain disponible dans la rubrique Mes démarches et outils de votre espace personnalisé.